



DROIT DE REPONSE

L'UD CGT de Lot et Garonne souhaite réagir à l'article paru le mardi 21 juillet 2020 dans Sud Ouest intitulé « les subventions, l'éternel débat ».

En effet, lors du dernier conseil municipal de Tonneins consacré notamment au budget, alors qu'étaient débattues les subventions allouées aux associations (406 740 € au total), l'adjoint Guy LAUMET est intervenu en ces termes « *donner de l'argent public à des syndicats ne fait pas partie de l'intérêt public* ».

S'agissant pour l'union locale CGT de Tonneins d'une subvention équivalente à 180€ par an (soit 0,044% de l'enveloppe totale), la prise de position personnelle de Monsieur LAUMET est donc bien plus une attaque à l'encontre des organisations syndicales de salariés que le désir de rationaliser les dépenses de sa municipalité.

L'UD CGT de Lot et Garonne rappelle que les organisations syndicales sont reconnues d'utilité publique et qu'à ce titre les cotisations qui leurs sont versées ouvrent droit à un crédit d'impôt.

L'UD CGT de Lot et Garonne s'indigne de ces postures qui lui rappellent les méthodes des municipalités d'extrême droite.

La CGT porte des valeurs de justice sociale, humanistes et de solidarités dont certain.e.s élu.es en place ont d'ailleurs bénéficié et dont ils.elles auraient pu témoigner.

Monsieur LAUMET sera-t'il aussi critique sur l'argent public offert aux entreprises, sans contrepartie quand elles distribuent des dividendes à leurs actionnaires tout en envoyant les salariés à la mort sociale... ? Ces mêmes salarié.e.s que la CGT accueille bénévolement et gratuitement dans ses permanences !

Agen, le 22 juillet 2020